

Clarinette 602

Fiche de cours



Nombre de crédits : **22**
Prérequis : **Clarinette 601**
Corequis : **-**

Activité(s) d'apprentissage :

Type	Description	Quadri.	Pond.
Prestation artistique certificative	Clarinette	Q1Q2	3
Pratiques dirigées	Travail avec accompagnateur	Q1Q2	1
Pratiques dirigées	Clarinette	Q1	1
Pratiques dirigées	Clarinette	Q2	1

Description :

Acquis d'apprentissage et objectifs

Tout en tenant compte de la personnalité de l'étudiant et en parfaite synergie avec le projet pédagogique du Conservatoire, la formation vise à rendre l'élève capable d'interpréter avec compétence les œuvres majeures du répertoire standard dans le respect du caractère, de la forme, du langage, du style et de l'expression, grâce au développement des connaissances musicales, à l'acquisition d'une technique instrumentale étendue et à une compréhension plus approfondie du langage musical.

*1,2,4,5,6,7

Sources et contenus

Le premier cycle prépare aux multiples aspects de la profession du musicien : interprétation du répertoire dévolu à l'instrument, approche des œuvres de toutes les époques, et préparation à l'activité de musicien d'orchestre par l'apprentissage des traits les plus importants du répertoire orchestral.

Méthode

La planification du travail technique, la liste d'œuvres du répertoire et leur répartition sur l'année académique (par semestre) sont communiquées aux étudiants en début de cycle.

La pratique des gammes, des arpèges, des intervalles et autres exercices relatifs au travail de la sonorité et de l'embouchure sont abordés progressivement lors des séances collectives, adaptés et transmis trimestriellement aux étudiants.

*1,2,4,5,6,7

Évaluations

-Pratiques dirigées: évaluation continue durant les deux premiers quadrimestres basée sur l'implication de l'étudiant au cours, la qualité de son travail quotidien, la qualité de son activité de recherche et sa participation active aux prestations de groupes.

-Pratiques dirigées (travail avec accompagnateur): évaluation continue durant les deux premiers quadrimestres basée sur le travail de l'étudiant avec un accompagnateur ;

-Prestation artistique formative (premier quadrimestre): 2 études et 1 œuvre avec accompagnement / durée minimum : 15' ;

-Prestation artistique certificative (deuxième quadrimestre): 3 études (ou œuvres pour instrument seul) et 3 œuvres ou mouvements avec accompagnement / durée minimum : 30'.

*Références au Cadre de Compétences Musique

